

COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 – Article L.19 du Code électoral

La commission de contrôle des listes électorales se réunira le :

- **27 mai 2021 à 18h00**, à l'Hôtel de Ville, salle du conseil municipal, 65 avenue de la Division Leclerc

pour s'assurer de la régularité des listes électorales et examiner les recours administratifs préalables des électeurs le cas échéant.